

Rapport annuel d'activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

**Fonds régions et ruralité volet 2 — Soutien à la compétence
de développement local et régional des municipalités
régionales de comté**



Table des matières

Contexte général	3
Développement culturel et social	4
Laval économique	12
Annexe 1 - Liste des contrats de service, des aides à des entreprises privées ou d'économie sociale 2023	18
Annexe 2 - Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention	21
Annexe 3 - Bilan financier du Fonds régions et ruralité volet 2 – 2022	23

Contexte général

Le 11 décembre 2019, l'Assemblée nationale a sanctionné différentes mesures du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes, une nouvelle entente fiscale entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Cette entente a permis de créer le Fonds régions et ruralité (FRR), qui se décline en quatre volets. Entre autres, cela a entraîné le remplacement du Fonds de développement des territoires (FDT) par le FRR volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC).

La Ville de Laval, qui détient les pouvoirs d'une MRC, a conclu une entente avec le gouvernement du Québec relativement au FRR volet 2 d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025. Les sommes annuelles prévues pour la Ville de Laval par le biais de ce fonds s'élèvent à 2 928 127 \$. Ces sommes sont bonifiées annuellement depuis 2021 à 3 072 496 \$ selon une répartition selon l'Indice de vitalité économique (IVE) calculé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La Ville de Laval confie la gestion du FRR volet 2 au Service du développement économique, Laval économique et au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (CLSDS) en vue de réaliser les objets suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires.

Chaque service municipal présente dans ce document le bilan de ses activités à l'égard de ses priorités d'intervention respectives en ce qui a trait au FRR volet 2 pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Développement culturel et social

Contexte en matière de développement culturel et social

En 2023, les enjeux de recrutement et de rétention de personnel en raison de la pénurie de main-d'œuvre demeurent un facteur impactant le développement culturel et social. Ces enjeux affectent les partenaires régionaux, particulièrement les organismes à but non lucratif, et retardent par ailleurs le début de nombreux projets. En effet, plusieurs organismes relatent qu'ils ne réussissent pas à pourvoir en temps opportun les postes créés dans le cadre des projets soutenus. À ce défi s'additionne celui de l'inflation, qui affecte autant les organismes à but non lucratif que la population. Entre autres, l'inflation exacerbe les besoins, particulièrement ceux des populations vulnérables, ce qui augmente la demande pour les services des organismes desservant ces dernières.

Priorités d'intervention pour les projets structurants visant à améliorer les milieux de vie

En regard aux dispositions de l'entente, la Ville a établi ses priorités pour l'utilisation du FRR volet 2. Ces priorités ont été identifiées à partir de la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*, laquelle est le résultat d'une vaste consultation auprès des citoyens, des employés municipaux, des entreprises et des organismes communautaires du territoire.

Les priorités d'intervention à l'égard des projets structurants pour les milieux de vie suivent deux grands axes, soit le développement culturel et le développement social, qui se traduisent en quatre domaines d'intervention :

- Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique;
- Développement culturel;
- Soutien à la concertation locale et régionale;
- Développement social.

Au cours de l'année 2023, les investissements en développement culturel et social répondent aux priorités d'intervention régionale des quatre domaines d'intervention.

Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture

Volet administratif

En 2023, en matière de développement culturel, le FRR volet 2 a permis l'ajout d'une ressource humaine au sein du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval. Cette ressource offre un soutien administratif à la coordination des ententes et des fonds pour la Division art et patrimoine.

Priorités : développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel

Les objectifs de ces deux priorités d'intervention sont les suivants :

- Soutenir des organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion;
- Soutenir l'excellence;
- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire lavallois;
- Soutenir la réalisation de projets de sensibilisation à la culture scientifique.

Projet soutenu par le FRR volet 2 en matière de développement de pôles d'animation en muséologie scientifique

Le Cosmodôme à la rencontre de son public

Ce projet déployé par le Cosmodôme en 2022 et 2023 a pu être soutenu par le biais d'une subvention du FRR volet 2 de 17 500 \$. Dans le cadre de la réalisation de cette initiative, l'organisme a assuré la mise à niveau de ses trousse de médiation par le biais de ses animations scientifiques offertes lors de plusieurs événements et activités extramurales, en plus d'offrir une conférence conjointement avec le Musée de la santé Armand-Frappier. Ce projet a permis de maintenir un emploi au sein l'organisme.

Projet de mise en œuvre de l'accueil mutualisé pour le Cosmodôme et le Musée de la santé Armand-Frappier et développement d'éléments de programmation communs

Le Cosmodôme et le Musée de la santé Armand Frappier sont devenus voisins en 2022 afin d'offrir un pôle muséologique scientifique incontournable à la population de Laval, aux personnes provenant d'ailleurs au Québec et aux touristes.

Dans ce contexte, afin d'optimiser l'expérience muséale vécue ainsi que la qualité du service, un projet de mutualisation est porté par les deux organismes depuis 2023 et jusqu'à 2025. Ce projet conjoint fait l'objet d'une subvention totale de 390 000 \$ du FRR volet 2, soit 195 000 \$ par organisme. Le projet a permis de maintenir cinq postes au Musée de la santé Armand-Frappier et d'en créer un, en plus de conserver neuf postes au Cosmodôme.

Le projet vise à mutualiser certains services des deux organismes (services de réservation de groupes scolaires, d'événements corporatifs, de billetterie et de gestion des plaintes) et certains espaces (accueil, billetterie, boutique, vestiaire, espace santé, salles de location) en plus de développer une offre combinant les sciences de l'aérospatiale et celles de la santé.

Projets soutenus réalisés en matière de développement culturel par le biais du FRR volet 2

Développement d'un pôle culturel au centre-ville

En 2023, la Ville de Laval a pu profiter du financement d'un autre partenaire gouvernemental pour contribuer au développement du pôle culturel au centre-ville et développer un projet d'envergure sur le territoire (station culturelle Momo). Elle a également poursuivi les étapes de planification du développement et de mobilisation des partenaires autour du pôle culturel. Aucune dépense n'a ainsi été imputée au FRR volet 2 pour le projet Développement du pôle culturel au centre-ville. Conséquemment à ces étapes franchies en 2023, des investissements provenant du FRR volet 2 seront nécessaires dans les prochaines années pour profiter de ces leviers et faire avancer durablement le développement du pôle culturel. Ce projet sera d'une valeur totale estimée de 680 000 \$.

Déploiement des infrastructures culturelles

En 2023, la Ville de Laval a investi un montant provenant du FRR volet 2 en ressources humaines pour le projet Déploiement des infrastructures culturelles. Cet investissement évalué à 350 000 \$ au total permet la contribution de ressources expertes en mesure d'évaluer les besoins et de suivre l'évolution de projets projetés et concrets d'infrastructures et d'aménagements municipaux destinés à la diffusion culturelle et à la mise en valeur patrimoniale sur le territoire lavallois.

Déploiement des activités culturelles dans les secteurs de la revitalisation urbaine intégrée

En 2023, le projet de déploiement des activités culturelles dans les secteurs de revitalisation urbaine intégrée (RUI) a pu également bénéficier du soutien du FRR volet 2 en ressources humaines. Ce dernier a pour objectif de soutenir le déploiement d'une série de projets d'une valeur totale estimée de 750 000 \$ issus d'autres fonds. Notamment, en 2023, la Ville a pu déployer grâce à ce soutien son nouveau programme culturel destiné aux personnes âgées en résidence sur le territoire de Laval. Ce programme vise précisément les populations vulnérables.

Déploiement d'un programme-cadre en archéologie

La Ville de Laval a procédé au démarrage de son projet Développement d'un programme-cadre en archéologie. Ce dernier se traduira au terme de sa réalisation par la création de divers outils permettant d'assurer la gestion et la mise en œuvre des interventions archéologiques municipales. Il permettra aussi de définir les modalités de conservation des artefacts et de préciser les orientations associées à la médiation en archéologie. Plus précisément, pour l'année 2023, les investissements se sont rattachés à l'embauche d'une ressource en décembre. La ressource, embauchée pour la durée du projet, assurera la coordination de l'ensemble de celui-ci en collaboration avec d'autres ressources municipales déjà en poste. Ce projet sera d'une valeur totale de 300 000 \$.

Projets réalisés en soutien aux organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion

Plan d'action triennal de Culture Laval

L'organisme Culture Laval est porteur du projet Plan d'action triennal (2023 à 2025), qui fait l'objet d'une subvention de 300 000 \$ du FRR volet 2. Ce projet a permis de maintenir en poste deux ressources au sein de l'organisme. Les objectifs de ce plan d'action sont les suivants :

- Réaliser des activités de veille et de recherche, développer des indicateurs afin d'approfondir la connaissance sur le secteur culturel lavallois et mesurer son impact sur le développement régional;
- Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et ceux des autres piliers du développement durable;
- Renforcer l'innovation en culture par un soutien accru à l'audace et à la prise de risque, notamment par le numérique;
- Soutenir les stratégies de promotion, de rayonnement et de valorisation de la région qui s'appuient sur les richesses et les acteurs culturels de son territoire.

Plan d'action triennal du ROCAL

Le projet de l'organisme Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois (ROCAL) nommé Plan d'action 2023-2025 du ROCAL fait l'objet d'une subvention de 300 000 \$ du FRR volet 2. Ce projet permet la poursuite des objectifs et la mise en œuvre des actions du Plan de développement culturel de la région de

Laval (PDCRL) comme détaillé plus bas. Précisons que ce projet a permis de maintenir un emploi au sein de l'organisme. Les objectifs de ce plan d'action sont ceux-ci :

- Poursuivre le développement du CCAP (Centre de création artistique professionnelle);
- Faire rayonner la région de Laval en positionnant le CCAP au niveau régional, national et international;
- Développer la mutualisation entre acteurs culturels;
- Accroître la coopération entre le ROCAL, ses membres et la communauté culturelle lavalloise.

Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) 2019-2022

Le 31 mars 2022, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL 2019-2022 a pris fin. Ratifiée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Laval le 11 octobre 2019, cette entente totalisait 2 800 000 \$, avec 1 907 775 \$ en contribution du FRR volet 2. À noter qu'un montant de 5 040 \$ en provenance du FRR volet 2 a été retranché. Cette entente visait le soutien d'actions structurantes sur le plan du développement culturel et du déploiement d'un pôle en muséologie scientifique. Les objectifs de cette entente étaient les suivants :

- Réaliser des activités de veille et de recherche et développer des indicateurs afin d'approfondir la connaissance du secteur culturel lavallois et mesurer son impact sur le développement régional;
- Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et ceux des autres piliers du développement durable;
- Améliorer les conditions nécessaires à l'attraction, à la rétention et au développement des acteurs culturels professionnels;
- Renforcer la collaboration entre les acteurs culturels en développant des projets de mutualisation et de coopération;
- Renforcer l'innovation en culture par un soutien accru à l'audace et à la prise de risque, notamment par le numérique;
- Renforcer la reconnaissance de la Ville de Laval comme leader culturel dynamique et contribuer à faire de la région une destination culturelle attrayante et inspirante;
- Développer une stratégie de positionnement de la muséologie scientifique à l'échelle nationale;
- Soutenir les stratégies de promotion, de rayonnement et de valorisation de la région qui s'appuient sur les richesses et les acteurs culturels de son territoire;
- Soutenir le développement d'un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville de Laval ;
- Déployer les infrastructures culturelles stratégiquement sur l'ensemble du territoire;
- Déployer des activités culturelles dans les secteurs ciblés par une démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI).

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution du FRR volet 2
Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2022	2 794 960 \$	1 902 735 \$

Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social

Volet administratif

En 2023, en matière de développement social, le FRR volet 2 a permis le soutien d'une ressource au sein du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval. Cette personne coordonne les ententes et les fonds pour la Division du développement social (DDS) et veille au suivi et à la saine gestion des fonds et des ententes, dont celles qui sont sectorielles, notamment en ce qui concerne le FRR volet 2 et ses contributions. Elle accompagne également les organismes dans le dépôt de demandes de soutien financier ainsi que dans l'élaboration et le dépôt de leurs redditions de comptes.

Création d'un outil de suivi des subventions

En 2023, la Ville de Laval a retenu les services d'une firme expertisée afin de soutenir le développement et la mise en place d'un outil de suivi des fonds et des ententes qu'elle coordonne ainsi que des subventions qu'elle accorde aux organismes. Cet outil vise à accroître l'efficacité sur le plan administratif, mais également au niveau de la préparation des redditions de comptes et des rapports auprès des différents ministères et comités directeurs des ententes. Ce projet d'une valeur totale de 10 131 \$ prendra fin en 2024.

Priorité : Soutien à la concertation locale et régionale

La Division du développement social accompagne et soutient les concertations régionales et locales dans un objectif de favoriser la mobilisation des partenaires ainsi que des citoyens et des citoyennes des secteurs d'aménagement, de stimuler le développement de partenariats et d'encourager l'élaboration d'initiatives adaptées aux réalités territoriales dans une perspective de cohérence entre les différentes actions déployées sur le territoire. Elle considère également les concertations comme des lieux privilégiés de consultation formelle et informelle dans la perspective d'améliorer les conditions de vie de la population lavalloise.

Hormis l'accompagnement et le soutien offerts aux concertations locales et régionales dans le cadre des mandats de la Division du développement social et de ses ententes en cours, aucun investissement du FRR volet 2 n'a été fait en lien avec cette priorité en 2023.

Priorité : Développement social

Les nouveaux investissements et versements issus du FRR volet 2 réalisés en 2023 ont tous été en lien avec la priorité d'intervention du développement social. Ils ont été faits dans le cadre d'engagements liés à trois des huit ententes sectorielles multipartites comprenant des sommes du FRR volet 2 à leurs montages financiers. De plus, 6 nouveaux projets ont été soutenus directement par le biais du FRR volet 2.

Projets soutenus par le FRR volet 2 en matière de développement social

Appropriation citoyenne des espaces publics du territoire de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Chomedey

En 2021, la Ville de Laval a engagé un montant de 12 130 \$ provenant du FRR volet 2 afin de mettre en œuvre le projet Appropriation citoyenne des espaces publics du territoire de revitalisation urbaine intégrée (RUI) de Chomedey. Ce projet, d'une valeur totale de 42 061 \$, visait à favoriser l'appropriation citoyenne positive des espaces publics dans le secteur de Chomedey et à engager la communauté dans un processus d'amélioration de la sécurité dans son milieu de vie. Pour ce faire, la Ville a adopté une approche impliquant les jeunes du secteur en leur permettant d'influencer l'aménagement de parcs et d'espaces publics. Ce projet s'inscrivait dans le cadre d'une collaboration avec les divisions Vie de quartier et Développement social du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social ainsi que du Service de l'urbanisme. Le projet s'étant terminé en 2023, le versement final au projet a été réalisé cette année.

Élaboration d'un portrait sur l'état de situation des personnes demandeuses d'asile

En 2023, la Ville de Laval a soutenu via le FRR volet 2 l'élaboration d'un portrait sur l'état de situation des personnes demandeuses d'asile afin d'informer les parties prenantes touchées par l'accueil de celles-ci et les décideurs de l'état des lieux sur le sujet pour le territoire lavallois. Ce mandat d'une valeur totale de 24 100 \$ a été octroyé à une ressource expertisée. L'entièreté de la somme a été déboursée en cours d'année.

Cartes de proximité fermières et solidaires

En 2023, la Ville de Laval, par le biais du le FRR volet 2, a contribué à hauteur de 18 000 \$ à la mise en œuvre du projet pilote Cartes de proximité fermières et solidaires. Ce projet d'une valeur totale de 82 500 \$ visait à doter 200 ménages vivant de l'insécurité alimentaire d'une carte prépayée donnant accès à des aliments frais et sains provenant des producteurs agricoles de la région de Laval grâce à la participation des kiosques fermiers affiliés à Saveurs de Laval.

Appel de projets – Soutien aux événements thématiques interculturels

Le premier juin 2023, la Ville de Laval lançait l'appel de projets Soutien aux événements thématiques interculturels. Elle souhaitait ainsi soutenir les organismes dans la mise en œuvre de projets de rencontres et d'échanges interculturels visant à souligner différents événements thématiques, soit : la Semaine québécoise des rencontres interculturelles (SQRI), le Mois de l'histoire des Noirs et la Semaine d'actions contre le racisme. Au terme de l'appel, 4 projets ont été retenus, pour un total de 32 100 \$ en investissement du FRR volet 2.

Organisme	Projet	Soutien accordé	Valeur totale du projet	Emploi créé ou maintenu
Centre communautaire Le Coumbite de Laval	Programmation Le Coumbite de Laval – SQRI 2023 ET MHN 2024	9 800 \$	12 500 \$	0
Femmes en Emploi	Diversité en harmonie à Laval	14 700 \$	27 335 \$	1
Association Lavalloise des Personnes Aidantes	Kora et saveur d'Haïti	2 700 \$	2 990 \$	0
Centre de référence des élèves issus de l'immigration	La grande kermesse interculturelle	4 900 \$	7 860 \$	0

Ententes en matière de développement social intégrant une contribution du FRR volet 2

Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024

Le 11 octobre 2019, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024 a été signée entre le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval. Cette entente totalisant 6 055 000 \$, dont 1 343 800 \$ du FRR volet 2, a les objectifs suivants :

- Soutenir les initiatives issues du plan d'action de la PRDS en cohérence avec les six orientations de la PRDS :
 1. Favoriser le développement de quartiers à l'échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes;
 2. Reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes;
 3. Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être;
 4. Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable;
 5. Stimuler la création et voir au maintien de milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être des personnes;
 6. S'assurer de l'adaptation et de la cohérence entre les politiques publiques et la PRDS;
- Intégrer l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'ensemble des étapes de mise en œuvre de la PRDS;
- Produire et partager des connaissances, des analyses et des veilles sur la réalité des territoires lavallois, sur les dynamiques et les enjeux locaux, sur le potentiel de développement des communautés ainsi que sur les enjeux de réalisation des actions;
- Élaborer un plan d'évaluation visant l'appréciation de la mise en œuvre de la démarche, de son plan d'action et de sa structure de gouvernance.

Rappelons que les investissements liés à cette entente sont grandement bonifiés par l'aide financière de 7 500 000 \$ de la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en œuvre de la PRDS dont la Ville agit comme fiduciaire. De ce montant, 4 500 000 \$ ont été intégrés à cette entente sectorielle. Suivant la ratification d'un avenant, l'entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 2024.

Le fonds constitué par cette entente vise la mise en œuvre du plan d'action de la PRDS, dans le cadre duquel les initiatives sont le fruit d'une démarche de mobilisation et de partenariat. Dans cette démarche, les partenaires sont invités à se regrouper en cellule de travail pour soumettre une action concertée. Ces initiatives sont recommandées par un comité d'analyse et le comité régional transitoire aux instances de la Ville de Laval. Ces deux comités s'inscrivent dans la gouvernance régionale transitoire partagée des fonds en développement social, laquelle vise à doter la région d'une vision transversale en réunissant les principaux partenaires en matière de développement social.

Au cours de l'année 2023, une somme de 18 274 \$ été affectée aux frais de gestion pour la coordination des travaux de cette démarche. Durant cette même période, 7 nouvelles initiatives ont été soutenues pour un total de 1 123 432 \$. Parmi eux, 4 projets comptent des contributions du FRR volet 2 dans les soutiens accordés, ce qui correspond à un total de 814 752 \$.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2024	6 055 000 \$	1 343 800 \$

Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole

Le 31 août 2021, une convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole a été signée entre le MAMH et la Ville de Laval. Cette convention d'une valeur totale de 1 350 000 \$, dont 200 000 \$ proviennent du FRR volet 2, vise la mise en œuvre du projet Une stratégie d'intervention municipale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale : Mobiliser les forces vives pour le développement de quartiers lavallois à échelle humaine! Ce projet consiste à déployer une stratégie d'intervention municipale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur les territoires défavorisés et dévitalisés lavallois basée sur des concertations locales intersectorielles et la participation citoyenne. La mise en œuvre de cette stratégie engendrera des contributions du milieu qui s'élèveront à plus de 575 000 \$ pour une valeur totale de l'Entente de 1 928 574 \$. En 2023, un montant de 92 206 \$ en provenance du FRR volet 2 a été affecté aux ressources humaines pour assurer le rayonnement de cette stratégie. Par ailleurs, trois projets et une bonification à un mandat ont été soutenus en 2023 pour un total de 215 533 \$ provenant des contributions autres que le FRR volet 2.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole	MAMH	31 août 2021	31 mars 2025	1 928 574 \$	200 000 \$

Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024

Le 17 février 2022, l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024 a été conclue entre la Ville de Laval et le Secrétariat à la condition féminine (SCF). D'une durée de 2 ans et totalisant 303 919 \$, dont 79 919 \$ en provenance du FRR volet 2, cette entente a pour objectifs généraux de :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes entre les femmes et les hommes;
- agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

En 2023, un mandat professionnel lié à l'évaluation de l'entente a été soutenu à hauteur de 20 000 \$ par cette entente avec des contributions provenant du FRR volet 2. De ce montant, 10 971 \$ ont été utilisés en 2023.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024	SCF	1 ^{er} janvier 2022	30 avril 2024	303 919 \$	79 919 \$

Laval économique

Contexte économique

En matière de développement économique, le contexte économique de l'année 2023 était parsemé d'incertitudes, notamment en raison des taux d'inflation et d'intérêt élevés et du ralentissement économique à l'horizon. La Ville de Laval et Laval économique¹ ont poursuivi leur soutien auprès des entreprises afin d'assurer la pérennité et la compétitivité de ces dernières.

Dans la continuité de ses actions, Laval économique a lancé sa nouvelle vision stratégique de développement économique *Laval, capitale des opportunités et territoire d'expérimentations*, laquelle inclut la Stratégie lavalloise de la main-d'œuvre. Cette dernière propose un plan d'action audacieux visant à répondre aux enjeux de la main-d'œuvre, en plus de contribuer à l'attractivité et la santé économique du territoire. Au cœur de cette vision stratégique ambitieuse, qui évoluera au cours des cinq prochaines années, l'offre de services a été revue afin d'être encore plus alignée sur les besoins des entreprises.

Laval économique mise sur différents programmes pour stimuler l'innovation et améliorer la productivité des entreprises sur le territoire par le biais d'aides financières, notamment Virage Techno Manufacturier, le Fonds entrepreneuriat collectif et le nouveau Fonds créateur d'entreprises dédié à la création de nouvelles entreprises et à la relève. Ces programmes visent à stimuler le dynamisme économique, en plus d'assurer la création de richesse sur le territoire.

Priorités d'intervention en matière de développement économique 2023

La Ville de Laval a établi ses priorités d'intervention annuelles en matière de développement économique pour l'année 2023 et elle a déployé ses actions selon cinq grandes orientations :

- Orientation 1 : Appui stratégique aux entreprises
- Orientation 2 : Soutien financier aux entreprises
- Orientation 3 : Innovation
- Orientation 4 : Attractivité et investissements
- Orientation 5 : Promotion et intelligence économique

Les investissements réalisés par le biais du FRR volet 2 en matière de développement économique ont été faits dans le cadre de contributions au sein d'une entente sectorielle et de 21 projets soutenus par le fonds. L'ensemble de ces investissements répondent à des priorités d'intervention régionales.

Volet administratif

En 2023, le FRR volet 2 a permis le soutien d'une ressource au sein de Laval économique. Un poste de conseiller aux programmes économiques, responsable de la reddition de comptes, permet d'assurer le suivi des fonds et la gestion des programmes, dont plusieurs sont soutenus dans le cadre du FRR volet 2. Cela se traduit par une facilité accrue à répondre aux demandes des entreprises du territoire lavallois.

Orientation 1 : Appui stratégique aux entreprises

Cette orientation comprend cinq priorités d'intervention :

- 1.1. Offrir des services d'accompagnement et d'appui stratégique;

¹ La Division du développement économique de la Ville de Laval porte dorénavant formellement le nom de Laval économique.

- 1.2. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale;
- 1.3. Identifier les opportunités de virages numériques;
- 1.4. Accélérer le virage des entreprises vers le développement durable et écoresponsable;
- 1.5. Stimuler les projets d'exportation et d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement.

Les entrepreneurs et les entrepreneuses, tant en processus de démarrage qu'en expansion, sont systématiquement rencontrés soit par sollicitation directe, soit à la suite d'une demande de leur part. Les rencontres sont structurées grâce à un outil de diagnostic qui permet d'identifier les grands enjeux auxquels les entrepreneurs et les entrepreneuses doivent faire face à court, moyen et long terme, et ces derniers sont ainsi dirigés vers divers experts internes et externes.

Afin de bonifier et simplifier l'accompagnement des entreprises, Laval économique coordonne et anime la communauté entrepreneuriale de Laval, qui compte 32 partenaires de l'écosystème. Trois rencontres ont été réalisées durant l'année 2023 et trois communautés de pratiques ont été mises en place : Jeunes entrepreneurs, Femme entrepreneuse et Entrepreneuriat immigrant. Elles permettent toutes de bien outiller les entrepreneurs et les entrepreneuses dans leurs projets.

Parmi les partenaires de la communauté entrepreneuriale, l'entente avec la Fondation de l'entrepreneurship pour le soutien du Réseau mentorat Laval a été renouvelée pour une autre année. Au total, 65 personnes ont mentoré 238 entrepreneurs et entrepreneuses d'autant d'entreprises différentes, qui représentaient à elles seules 3 275 employés.

Mesures d'aide : lavaleconomique.com

Les besoins des entrepreneurs et des entrepreneuses, particulièrement en processus de démarrage, sont évalués par une agente d'information qui les dirige vers les meilleurs experts et ressources. Par une stratégie de sollicitation directe structurée, les entreprises en croissance sont soutenues par divers commissaires et conseillers qui abordent avec eux les enjeux de développement qu'ils rencontrent dans plusieurs dimensions et fonctions de leurs entreprises, tant en exportation, financement, transformation numérique et technologique qu'en gestion du capital humain.

Afin de faciliter tant le démarrage que la croissance des entreprises lavalloises, les entrepreneurs et les entrepreneuses ont dorénavant accès à une série d'outils mis à jour à même le site Web lavaleconomique.com, dont le *Guide de rédaction d'un plan d'affaires*, le parcours entrepreneurial, le *Guide de l'entrepreneur*, la matrice d'affaires (*business model canvas*) et un outil pour la réalisation d'états financiers prévisionnels.

Conseiller en développement entrepreneurial

Orienté vers les solutions, un conseiller en développement entrepreneurial s'assure de mettre en place des projets en adéquation avec les orientations du FRR volet 2 et d'offrir des services d'accompagnement spécialisés. Celui-ci fait partie d'une équipe d'experts en solutions d'affaires qui s'investit, notamment, dans l'aide à la création de nouvelles entreprises collectives. Cette ressource s'assure du développement du secteur de l'économie sociale de façon structurée, en concordance avec un plan d'action précis et détaillé.

Il sensibilise et accompagne aussi les entreprises de différents secteurs dans la concrétisation de leur virage numérique et d'automatisation dans un contexte d'amélioration de la productivité. Il bâtit un lien de confiance lui permettant de jouer un rôle probant dans le succès de leurs affaires.

Commissaire transformation technologique

À l'affût des tendances innovantes et des opportunités du marché, le commissaire transformation technologique joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la nouvelle planification stratégique de Laval économique en cette matière auprès des entreprises du territoire, et ce, en tenant compte des nouveaux paradigmes d'affaires.

Il établit la feuille de route technologique des actions selon les différents secteurs d'activités du territoire et les besoins des entreprises, en plus de sensibiliser et d'accompagner les entreprises du territoire dans leurs projets de transformation technologique. Il participe également à la réalisation de concertations et de synergies avec les divers partenaires, experts et entreprises afin d'accélérer la mise en place de la transformation technologique sur le territoire.

Orientation 2 : Soutien financier aux entreprises

La deuxième orientation se décline en deux priorités d'intervention :

- 2.1. Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial;
- 2.2. Offrir des outils de financement flexibles et adaptés.

Fonds entrepreneurial collectif (FEC) (anciennement Fonds économie sociale)

Le FEC soutient le démarrage d'entreprises, de coopératives ou de projets d'économie sociale qui améliorent la qualité de vie et le bien-être des personnes par la création et le maintien d'emplois et la création de richesse à Laval. Le FEC contribue également au développement de l'offre ainsi qu'au rayonnement de l'économie sociale sur le territoire lavallois. Grâce à ce fonds, les projets admissibles bénéficient d'une aide financière ainsi que du soutien technique. En 2023, 11 engagements d'aide financière totalisant 353 050 \$ ont été effectués dans le cadre du FRR volet 2. Des versements de 428 480 \$ ont été effectués concernant les nouveaux et anciens engagements FEC.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées	Entreprises en croissance	Emplois créés
1 260 907 \$	11	0	11	49

Fonds créateur d'entreprises (FCE)

En 2023, Laval économique a mis en place le nouveau « Fonds Créateur d'entreprises ». Celui-ci a pour objectif d'aider la création et l'acquisition de nouvelles entreprises visant à soutenir l'entrepreneuriat local, de créer ou maintenir des emplois et ainsi contribuer au déploiement de la richesse sur le territoire et stimuler les secteurs économiques porteurs à Laval.

En 2023, dans le cadre du FRR volet 2, une enveloppe de 45 000 \$ a été octroyée à 2 entreprises lavalloises dans le cadre du FCE, dont l'une en démarrage et l'autre pour un projet de relève. Des versements de 45 000 \$ ont été effectués.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées Démarrage ou relève	Entreprises en croissance	Emplois créés
1 588 163 \$	2	2	0	4

Une somme de 2 975 \$ provenant du FRR volet 2 a également été versée en 2023 pour d'anciens engagements du Fonds jeunes promoteurs (FJP), programme spécialement dédié aux entrepreneurs et aux entrepreneuses de 18 à 35 ans.

Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval

Le 30 mars 2021 entrain en vigueur l'Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval. Ratifiée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Services Québec, l'Union des producteurs agricoles de Laval (UPA-Laval), le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval, cette entente a ces objectifs :

- Assurer la mobilisation des acteurs du milieu autour d'une vision commune du développement du secteur agroalimentaire lavallois;
- Compléter et actualiser le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en tenant compte notamment des enjeux liés à la relève, au rapprochement avec les consommateurs, à l'innovation dans une perspective de développement durable, à la main-d'œuvre, à l'agriculture urbaine, à l'environnement et aux changements climatiques et en matière de valorisation et de transformation agroalimentaires;
- Mettre en œuvre les projets prioritaires et structurants qui répondent à des enjeux communs de développement agroalimentaire.

L'entente est d'une valeur totale de 1 125 000 \$, dont 270 000 \$ proviennent du FRR volet 2.

En 2023, elle a soutenu 5 initiatives pour des engagements totaux de 191 706 \$, dont 102 658 \$ proviennent du FRR volet 2.

- Actions de communication Saveurs de Laval;
- Élaboration du nouveau PDZA;
- Plan d'une communauté nourricière de Laval;
- Promotion achat local et autonomie alimentaire en circuits courts (vitrine Saveurs de Laval);
- Soutien à des événements et activités agrotouristiques.

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2
Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval	MAMH	30 mars 2021	31 mars 2026	1 125 000 \$	270 000 \$

Orientation 3 : Innovation

La troisième orientation comporte trois priorités d'intervention :

- 3.1 Favoriser le développement d'un écosystème innovant;
- 3.2 Faciliter la réalisation de projets pilotes et de vitrines technologiques;
- 3.3 Soutenir les centres d'excellence, incubateurs, accélérateurs, hubs et autres organismes voués à l'innovation, dont l'innovation sociale.

Programme Accélérateurs d'opportunités – Virage techno manufacturier (VTM)

Le programme Accélérateurs d'opportunités VTM a pour objectif d'aider les entreprises lavalloises à concrétiser leur projet de virage numérique et d'automatisation afin qu'elles soient compétitives au Québec et à l'étranger et qu'elles assurent ainsi leur pérennité.

Créé à l'aide du FRR volet 2, ce programme vise à stimuler la création d'entreprises innovantes et à soutenir les entreprises dans la réalisation de leurs projets d'innovation, d'intégration de nouvelles technologies, de numérisation ou d'automatisation. En 2023, 525 033 \$ ont été octroyés dans le cadre de ce programme et 1 033 284 \$ ont été versés concernant les nouveaux et anciens engagements du programme VTM.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Augmentation prévue du chiffre d'affaires	Emplois créés
3 591 935 \$	5 entreprises (6 projets)	5 %	17

Entente avec Inno-Centre

Laval économique a conclu, en 2021, une entente de subvention de 165 000 \$ avec la Corporation Inno-Centre du Québec (Inno-Centre), qui vise à favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval et à soutenir l'écosystème par des services d'accompagnement et d'appui stratégique aux entreprises innovantes. Depuis sa mise en vigueur, cette entente a eu pour objectif d'offrir des services-conseils d'accélération d'affaires à 7 jeunes entreprises technologiques à fort potentiel commercial situées sur le territoire lavallois, dont 1 en 2023 pour un engagement de 16 500 \$ dans le cadre du FRR volet 2.

En 2023, une somme de 41 250 \$ a été versée. Ces entreprises ont bénéficié de 160 heures de services-conseils d'affaires assurées par des conseillers sectoriels d'Inno-Centre, une équipe multidisciplinaire ainsi qu'un conseil consultatif.

Orientation 4 : Attractivité et investissements

La quatrième orientation propose trois priorités d'intervention :

- 4.1. Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels ainsi qu'aux secteurs prioritaires de la région;
- 4.2. Accroître la rétention, l'attraction de talents et l'accès à la main-d'œuvre;
- 4.3. Collaborer à l'attraction, à l'accueil et à la réalisation de projets d'investissements.

En 2023 aucune somme en provenance du FRR Volet 2 n'a été utilisée pour ces priorités d'intervention. Laval économique a toutefois réalisé les projets suivants en lien avec la main-d'œuvre.

En septembre 2023, la Grande Rencontre IMPACT Main-d'œuvre a permis de formuler des observations et des recommandations. Cette consultation et les nombreux sondages et études qui y sont liés ont permis de construire la Stratégie lavalloise de la main-d'œuvre 2023-2026.

Cette stratégie repose sur quatre grandes orientations : augmenter les bassins de main-d'œuvre disponibles, développer le capital humain, renforcer la résilience des entreprises et valoriser Laval. Pour réaliser ces 4 grandes orientations, 24 actions très concrètes ont été mises en place. En voici un résumé.

L'équipe de la main-d'œuvre de Laval économique a participé à 18 salons, activités de recrutement, dénombant 280 entreprises participantes et 340 participants, notamment ceux-ci :

- Rendez-vous RH;
- 5 à 7 du Collège Montmorency;
- Salons Emploi Laval;
- Salon Étudier, s'installer, travailler et vivre au Canada;
- Salon de l'emploi et de la formation continue, au Palais des congrès de Montréal;
- Foire de l'emploi Canadian Immigrant Fair, à Winnipeg.

Talent Laval

Dans l'optique de valoriser le territoire et ses espaces, Laval économique a mis sur pied une nouvelle marque dédiée à la Stratégie lavalloise de la main-d'œuvre, nommée Talent Laval. Talent Laval permet de faire rayonner le territoire de Laval auprès des travailleurs et travailleuses actuels et potentiels afin d'attirer la main-d'œuvre. Cette marque se définit par une page Web dédiée, des campagnes de promotion et de nombreuses actions et présences dans des activités liées au recrutement et à l'attraction de la main-d'œuvre.



Orientation 5 : Promotion et intelligence économique

La cinquième orientation a trois priorités d'intervention :

- 5.1. Approfondir nos connaissances sur les besoins et opportunités des entreprises;
- 5.2. Développer et améliorer des outils de diagnostics et de formations spécialisées;
- 5.3 Faire la promotion des services du Service du développement économique auprès de partenaires et des entreprises.

Agent développement économique – Rédaction et promotion

Depuis avril 2023, un agent développement économique déploie les actions nécessaires à la mise en valeur des succès du territoire et des réalisations de Laval économique. Il conçoit et rédige des contenus économiques variés en vue de soutenir les activités de l'organisation et s'assure de faire la promotion de Laval économique auprès des partenaires et des entreprises.

Formation et événements

Laval économique a poursuivi son partenariat avec le Centre de services scolaire de Laval et son centre de formation Korpus pour offrir une série de formations adaptées aux besoins des gestionnaires d'entreprises sur les thématiques suivantes :

- Optimiser son modèle d'affaires;
- Maximiser l'atteinte de ses objectifs;
- Maîtrise de la planification et la gestion financière;
- Prospecter un territoire grâce au numérique;
- Identifier les meilleures stratégies de commercialisation.

En 2023, les entreprises ont été conviées à 3 séances d'informations sur les programmes d'aides fédéraux, écoresponsables et d'Investissement Québec. Ces séances ont été réalisées en collaboration avec Développement économique Canada, le Conseil national de recherche du Canada, Innovation Canada et Investissement Québec.

Annexe 1 - Liste des contrats de service, des aides à des entreprises privées ou d'économie sociale 2023

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	FRR		Autres partenaires (ministères et privé)				Coût total du projet
							Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	
BIOMOMENTUM INC	Entreprise privée	Subvention : Développement des entreprises	Acquisition d'équipements technologiques et achat d'un système de gestion intégrée	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-01-19	2025-01-19	125 000 \$	125 000 \$	DEC	300 000 \$	Investissement Québec	415 240 \$	933 600 \$
Montpak International inc.	Entreprise privée	Subvention : Développement des entreprises	Installation d'un système de palettisation robotisé dans son département d'emballage.	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-04-11	2025-04-11	125 000 \$	37 500 \$					525 000 \$
ECLAIRAGES PA CO INC	Entreprise privée	Subvention : Développement des entreprises	Intégration de systèmes informatiques, acquisition de laser à fibre et presse plieuse	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2022-01-09	2025-01-04	125 000 \$	37 500 \$					1 405 000 \$
Custom Diamond international inc.	Entreprise privée	Subvention : Développement des entreprises	Acquisition d'équipements technologiques et achat d'un système de gestion intégrée 2	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-04-06	2025-04-06	125 000 \$	125 000 \$	Banque Scotia	446 700 \$			619 700 \$
MT CONCEPT INC	Entreprise privée	Subvention : Développement des entreprises	Ajout d'un robot collaboratif	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2022-09-26	2024-04-26	14 542 \$	4 363 \$					64 033 \$
MT CONCEPT INC	Entreprise privée	Subvention : Développement des entreprises	Acquisition d'une soudeuse laser	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-01-26	2024-04-26	10 490 \$	3 147 \$					44 602 \$

Théâtre Harpagon	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Étude de faisabilité	FES-2022-009 Étude de marché	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-01-17	2024-01-17	5 000 \$	5 000 \$						6 020 \$
Loisirs St-François de Laval	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Développement des entreprises	FES-2023-001 Planification stratégique	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-03-29	2024-03-29	8 075 \$	8 075 \$						9 500 \$
Le Tiers lieu	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Développement des entreprises	FES-2023-002 Expansion/agrandissement	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-04-14	2024-04-14	50 000 \$	50 000 \$	MAMH	70 000 \$	MEIE	50 000 \$		359 987 \$
Canopée-Réseau des bois de Laval	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Développement des entreprises	FES-2023-003 Planification stratégique	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-05-03	2024-05-03	10 000 \$	10 000 \$						19 025 \$
Studio Synapses	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Développement des entreprises	FEC-2023-004 Agrandissement	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-07-19	2024-07-19	50 000 \$	50 000 \$	Emploi-Canada	2 135 \$				84 155 \$
La Tablee des chefs	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Développement des entreprises	FEC-2023-005 Démarrage/expansion	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-08-29	2024-08-29	75 000 \$	75 000 \$	Food & Agriculture Canada	100 000 \$	MAPAQ	100 000 \$		500 000 \$
Axia services	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Développement des entreprises	FEC-2023-006 Achat nouvel équipement pour augmenter la productivité et assurer une meilleure sécurité des employés	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-10-17	2024-10-17	75 000 \$	75 000 \$						100 000 \$
Loisirs Ste Rose de Lima	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Développement des entreprises	FEC-2023-007 Expansion	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-09-23	2024-09-23	23 000 \$	23 000 \$						27 325 \$

Centre d'entraide du Marigot	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Développement entreprises	des	FEC-2023-008 Expansion	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-09-17	2024-09-17	24 450 \$	24 450 \$						113 470 \$
SERV BENEVOLE D ENTRAIDE DE VIMONT AUTEUIL (SBEVA)	Entreprise d'économie sociale	Subvention : Développement entreprises	des	FEC-2023-009 Expansion	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-12-13	2024-12-13	22 525 \$	22 525 \$						26 490 \$
Théâtre Félé	Entreprise d'économie sociale	Subvention: Développement entreprises	des	FEC-2023-010 Planification stratégique	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-11-29	2024-11-29	10 000 \$	10 000 \$						14 935 \$
Posturation	Entreprise privée	Subvention : Développement entreprises	des	FLI-2023-05 Démarrage	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2023-11-29	2024-11-29	20 000 \$	20 000 \$	MEIE	20 000 \$				188 163 \$
9500 QUEBEC (Canvent Ltée)	9593 INC Entreprise privée	Subvention : Développement entreprises	des	FLI-2023-06 Relève	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-12-14	2023-12-14	25 000 \$	25 000 \$	MEIE	165 000 \$	BDC	710 000 \$		1 400 000 \$
Janet Cleveland	Autre	Contrat de service		Mandat professionnel à Janet Cleveland pour l'élaboration d'un portrait sur l'état de situation des personnes demandeuses d'asile	Le soutien en expertise professionnelle (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)	2023-03-01	2023-10-13	24 100 \$	24 100 \$						24 100 \$

Annexe 2 - Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention

Priorité : Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Emplois créés/maintenus
Entente sectorielle pour la mise en œuvre du PDCRL 2019-2022	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2022	2 794 960 \$	1 902 735 \$	Culture et patrimoine	12

Priorité : Développement social

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Emplois créés/maintenus
Convention d'aide financière entre le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et la Ville de Laval dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité (2019-2020)	MIFI	1 ^{er} octobre 2019	30 septembre 2020	500 000 \$	54 704 \$	Développement de communauté	5
Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2018-2021	SCF	25 mars 2019	31 mars 2021	320 081 \$	20 559 \$	Développement de communauté	1
Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	MIFI	1 ^{er} avril 2021	31 mars 2022	680 845 \$	180 845 \$	Développement de communauté	8
Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2024	6 055 000 \$	1 343 800 \$	Développement de communauté	39

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Emplois créés/maintenus
Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024	SCF	1 ^{er} janvier 2022	30 avril 2024	303 919 \$	79 919 \$	Développement de communauté	2
Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole	MAMH	31 août 2021	31 mars 2025	1 928 575 \$	200 000 \$	Développement de communauté	3

Priorité : Soutien financier aux entreprises

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientèle visée	Emplois créés/maintenus
Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval	MAMH	30 mars 2021	31 mars 2024	1 125 000 \$	270 000 \$	Agroalimentaire	0

Annexe 3 - Bilan financier du Fonds régions et ruralité volet 2 – 2023

Bilan financier du Fonds Régions et Ruralité 2023			
PRODUITS			
FRR 2023-2024			
Développement économique	1 536 248 \$		
Développement culturel	768 124 \$		
Développement social	768 124 \$		
Intérêts au 31 décembre 2023	234 800 \$		
Solde reporté	4 748 915 \$		
TOTAL PRODUITS	8 056 211 \$		
CHARGES			
	Engagé	Versé	Solde à verser
La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise - Développement			
Favoriser le développement d'un écosystème innovant	494 130 \$	332 510 \$	161 621 \$
Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	356 525 \$	398 050 \$	(41 525 \$)
Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale	0 \$	0 \$	0 \$
Offrir des services d'accompagnement et d'appui	137 901 \$	137 901 \$	0 \$
Promotion et intelligence économique	51 762 \$	51 762 \$	0 \$
de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental			
Développement culturel	795 318 \$	352 000 \$	443 318 \$
Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique	390 000 \$	230 000 \$	160 000 \$
Développement social	50 100 \$	47 650 \$	2 450 \$
Le soutien en expertise professionnelle (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)			
Développement social	24 100 \$	24 100 \$	0 \$
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, d'autres partenaires			
Développement culturel	0 \$	0 \$	0 \$
Développement social	0 \$	0 \$	0 \$
Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	0 \$	0 \$	0 \$
Dépenses administratives	242 971 \$	238 918 \$	4 053 \$
Versements sur engagements antérieurs		1 448 025 \$	1 145 061 \$
TOTAL CHARGES	2 542 807 \$	3 260 915 \$	1 874 977 \$
Sommes non engagées	5 513 404 \$		